

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 28 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le 28 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 juin 2013, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Monique PIOT, Maire
Etaient Présents : Jean-Pierre TROUCHE (a reçu procuration de Gabriel GOLDSCHIEDER), Yann DUMAS (a reçu procuration de Francis CAMMAL), Madeleine OLANIER (a reçu procuration d'Emmanuel VALERY), Alain LELOUP, Philippe MOREAU (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Stéphanie WURPILOT, Michel LE ROUX, Eliane COGNOT, Bernadette CORJON, Jean-Paul PINAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Francis CAMMAL (a donné procuration à Yann DUMAS), Gabriel GOLDSCHIEDER (a donné procuration à Jean-Pierre TROUCHE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Philippe MOREAU), Emmanuel VALERY (a donné procuration à Madeleine OLANIER), Xavier BONLIEU

Absente : Catherine PESCHER

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 05 avril 2013 est adopté à l'unanimité. Monsieur Michel LE ROUX souhaite apporter une précision concernant le lancement de la consultation des entreprises pour la réhabilitation et l'extension de l'école élémentaire, approuvé lors du précédent conseil avec un débat concernant les VRD extérieurs au périmètre d'intervention de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur LE ROUX avait voté favorablement pour le lancement de la consultation sous réserve que cette question soit réglée. Son analyse sur le dossier de consultation a été transmise à la maîtrise d'œuvre par M. Francis CAMMAL, afin que des modifications soient réalisées. Monsieur LE ROUX déplore que la consultation ait été lancée sans une dernière relecture du dossier. Madame le Maire rappelle le problème de délai auquel la Commune est confrontée sur cette opération, ainsi que la possibilité de rectifier le dossier de consultation jusqu'à 8 jours avant la date limite de dépôt des offres.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Francis CAMMAL lui a adressé une lettre de démission de ses fonctions d'adjoint au maire (il reste conseiller municipal), dont une copie est annexée au document de travail remis à chaque conseiller en début de séance ;

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé par Madame Chataigner, concernant les délais pour annuler les inscriptions au restaurant scolaire en cas d'enfant malade. Madame Chataigner demande au Conseil Municipal de revoir la procédure d'annulation. Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le règlement intérieur du restaurant scolaire : sur production d'un certificat médical le jour même, le premier jour d'absence reste à la charge des familles. Estimant que la Commune ne peut pas tout assumer, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la demande de Madame Chataigner.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une visite du SMICTOM, pour les élus, aura lieu le vendredi 4 octobre à 16h, ainsi qu'une journée « portes ouvertes » le samedi 05 octobre.

ORDRE DU JOUR

1/ Conception et reconstruction de la station d'épuration / Approbation du plan de financement et demande de subvention

Madame le Maire rappelle que la conception et la reconstruction de la station d'épuration communale a été approuvée pour un montant global de 1 843 600 € HT, soit 2 204 945, 60 € TTC. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider le plan de financement ci-après, en vue des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département :

Dépenses		Recettes	
STEP tranche ferme	1 838 000.00	Subvention AESN	749 195.13
STEP tranche conditionnelle	5 600.00	Subvention CG 45	576 954.19

Assistance maîtrise d'ouvrage	49 850.00		
Etude géotechnique	12 427.84	Avance AESN sur 15 ans	374 597.57
Plan du géomètre	1 680.00		
Diagnostic amiante	342.81		
Contrôle technique	11 700.00	Autofinancement	599 377.16
Coordonnateur SPS	3 580.00	Dont FCTVA attendu	349 618.86
TVA	376 943.41		
Total Dépenses	2 300 124.05	Total Recettes	2 300 124.05

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement concernant la conception et la reconstruction de la station d'épuration, et autorise Madame le Maire à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général du Loiret.

2/ Labellisation WebOCentre / Approbation du plan de financement et demande de subvention

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la médiathèque communale a obtenu la labellisation « Espace Webocentre ». La Commune peut prétendre à des aides financières en matière d'équipement informatique, mais aussi en matière de fonctionnement (dépenses du personnel), dans le cadre du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Afin de solliciter ces aides financières, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement concernant l'espace Webocentre ci-après :

Poste de dépenses	Montants	Financements	Montants	%
A. Dépenses	8 554.00	A. Autofinancement	3 601.50	21.50
Fonctionnement				
B. Dépenses	8 199.00	B. Financement CPER	7 538.85	45.00
Investissement				
		C. Financement Etat DGD	5 612.65	33.50
Total Dépenses éligibles	16 753.00	Total des financements	16 753.00	100.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement de l'espace Webocentre, et autorise Madame le Maire à solliciter une aide financière dans le cadre du contrat de projet Etat-Région 2007-2013.

3/ Services publics de l'eau potable et de l'assainissement / Compte-rendu du rapport d'activités du délégataire

Monsieur Jean-Pierre TROUCHE présente les comptes-rendus réalisés par Monsieur Gabriel GOLDSCHIEDER à partir des rapports d'activités du délégataire VEOLIA relatifs aux services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2012. Ce compte-rendu a été envoyé à chacun des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des rapports d'activités du délégataire VEOLIA relatifs aux services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Ces comptes-rendus pourront être consultés en Mairie et sur le site internet de l'Observatoire National de l'Eau.

Au cours des débats, Madame Stéphanie WURPILLOT souligne le pourcentage important de perte sur réseaux pour l'eau potable. Monsieur Jean-Pierre TROUCHE précise que cela concerne essentiellement les poteaux d'incendie. Madame le Maire rappelle également les problèmes de fuites rencontrés sur la canalisation de la route de Montbouy.

Monsieur Michel LE ROUX souligne l'augmentation importante du prix de l'eau, alors que le volume consommé baisse. Il estime que le délégataire n'a pas à compenser financièrement la baisse de consommation par une augmentation des prix. Madame le Maire précise que les frais fixes sont répartis sur le nombre de litres consommés. Monsieur Philippe MOREAU estime que le problème

est lié à la durée de la délégation. Au-delà du constat, il faudrait engager une réflexion au niveau intercommunal et, peut-être, une « mutualisation » des concessions. Madame le Maire souligne que 2 communes voisines ont le même concessionnaire. Monsieur Jean-Pierre TROUCHE rappelle le renouvellement de la délégation au 1 janvier 2014 ce qui permettra une négociation éventuelle.

4/ Plan Local d'Urbanisme

Le point est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

5/ Rénovation du bureau de Poste / Déclaration préalable et autorisation de travaux

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation du bureau de poste, mené conjointement avec LOCAPOSTE. La Commune en tant que bailleur prend en charge notamment la mise en accessibilité, les sanitaires, le nettoyage des façades et le changement des fenêtres et menuiseries de l'immeuble cadastré AK 174. Afin de réaliser les travaux de rénovation, il convient de déposer une demande de déclaration préalable pour la rénovation du bureau de Poste, ainsi qu'une demande d'autorisation de travaux dans un Etablissement Recevant du Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer une déclaration préalable pour la rénovation du bureau de Poste, ainsi qu'une demande d'autorisation de travaux dans un Etablissement Recevant du Public, et à signer tout document relatif à ce projet.

Au cours des débats, Madame le Maire précise que Locaposte prendra en charge les travaux d'aménagement intérieur du bureau de poste. Les travaux de la Commune et de Locaposte seront conduits simultanément, afin de limiter la durée de fermeture du bureau de poste. La cabine téléphonique et le panneau publicitaire, situés actuellement sur la place, devront être déplacés pour réaliser la rampe d'accès. Pendant les travaux, la partie courrier sera transférée dans la zone artisanale ; pour les opérations financières, les usagers pourront se rendre à Châtillon Coligny. Madame Stéphanie WURPILLOT souhaite connaître la période de fermeture du bureau de poste. Madame le Maire précise qu'il sera probablement fermé du 15 septembre au 21 novembre. Monsieur Yann DUMAS souligne que ces travaux feront perdre de la valeur au bâtiment.

6/ Réaménagement du bureau de Poste / Autorisation du propriétaire

Madame le Maire rappelle au Conseil que, dans le cadre du réaménagement du bureau de Poste, l'aménagement intérieur sera pris en charge et réalisé par LOCAPOSTE.

La Commune étant propriétaire de l'immeuble cadastré AK 174, il convient d'autoriser LOCAPOSTE à déposer une demande d'autorisation de travaux dans un Etablissement Recevant du Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise SAS LOCAPOSTE à déposer une demande d'autorisation de travaux dans un Etablissement Recevant du Public, afin de réaliser l'aménagement intérieur du bureau de Poste situé dans l'immeuble cadastré AK 174.

7/ Réaménagement du bureau de poste / Demande de subvention

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de rénovation du bureau de poste, mené conjointement avec LOCAPOSTE, la Commune peut solliciter une subvention auprès du Syndicat Mixte du Pays du Gâtinais, au titre des travaux réalisés pour l'accessibilité et de l'isolation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer des demandes de subvention auprès du Syndicat Mixte du Pays du Gâtinais, au titre de l'accessibilité et de l'isolation, et à signer tout document relatif à ce projet.

8/ Approbation du principe de l'adhésion de la Commune à la future Société Publique Locale d'ingénierie au service des territoires du Loiret

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a engagé une démarche de création d'une structure d'ingénierie publique locale destinée à apporter le soutien et les outils nécessaires et efficaces au service des Collectivités territoriales et groupements du Loiret. Ce projet est né suite au constat du désengagement progressif des structures d'aide et de conseil de l'Etat dans

divers domaines, et notamment la fin annoncée de l'ATESAT. Cette structure sera créée sous la forme d'une Société Publique Locale (SPL), dont l'actionariat sera strictement public avec un capital intégralement détenu par les Collectivités territoriales et groupements actionnaires.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de l'adhésion de la Commune de Nogent sur Vernisson à la future Société Publique Locale d'ingénierie au service des territoires du Loiret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 4 voix contre (Stéphanie WURPILLOT, Michel LE ROUX, Bernadette CORJON, Eliane COGNOT), et 1 abstention (Jean-Paul PINAUD) :

- APPROUVE le principe de l'adhésion de la Commune de Nogent sur Vernisson à la future Société Publique Locale d'ingénierie au service des territoires du Loiret actuellement en cours de création par le Département du Loiret,
- AUTORISE à cette fin Madame le Maire, ou son représentant, à mener toute discussion utile avec le Département du Loiret et les autres partenaires pressentis pour devenir actionnaires de ladite société,
- AUTORISE à cet effet Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toute formalité ou tout acte afférent préalablement nécessaire, étant précisé que la décision définitive d'entrée au capital de la Société Publique Locale en qualité d'actionnaire, la validation des statuts de ladite société, ainsi que la détermination de la prise de participation au capital de cette dernière, seront soumis ultérieurement à l'approbation du Conseil Municipal.

Au cours des débats, Madame le Maire précise au Conseil Municipal que la Société Publique Locale sera composée de 600 parts sociales, le Conseil Général proposant à chaque collectivité territoriale du Loiret d'acheter une part sociale.

Monsieur Jean-Paul PINAUD s'interroge sur les coûts de fonctionnement de cette future structure et souhaite savoir s'il faudra verser une participation annuelle. Madame le Maire précise que la collectivité ne paiera que les prestations demandées.

Monsieur Michel LE ROUX se demande s'il ne faudrait pas envisager la mise en place d'un service mutualisé au niveau de l'intercommunalité. Madame le Maire partage cet avis, et évoque notamment la problématique de l'urbanisme avec la mise en place prochaine des plans locaux d'urbanisme intercommunaux. Elle précise également que la Communauté de Communes s'est prononcé favorablement pour le principe d'adhésion à la Société Publique Locale. Monsieur Yann DUMAS trouve intéressant le principe d'une mutualisation, mais souligne l'inégalité des besoins en fonction de la taille des communes. Monsieur Philippe MOREAU s'interroge sur les possibilités offertes par une mutualisation, et souligne que la sous-traitance représente certes un coût, mais offre peut-être plus de garanties en matière de disponibilité et de compétences spécifiques.

Madame Stéphanie WURPILLOT estime que ce projet représente une structure supplémentaire, et en conséquence votera contre le principe de l'adhésion. Elle aurait préféré que le Conseil Général développe un service spécifique en son sein.

9/ Approbation du protocole d'accord Schiever

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet porté par la SA Anciens Ets Georges Schiever et Fils, concernant l'acquisition du bien immobilier appartenant à la Commune situé au lieu-dit « Château des Praslins » et cadastré AN 23 et AN 24, et la création d'un supermarché.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider la nouvelle version du projet de protocole d'accord concernant d'une part la vente des parcelles AN 23 et AN 24, et d'autre part l'achat des parcelles AK 348 et AK 349.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet de protocole d'accord et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce protocole.

Au cours des débats, Madame le Maire informe le Conseil que la société Schiever a déposé une demande de permis de démolir pour le magasin actuel. La société a également proposé d'introduire dans le protocole d'accord un loyer mensuel de 5000 euros en cas de non-réalisation des accords. Monsieur Yann DUMAS souligne que la société Schiever a toujours garanti la réhabilitation du site actuel du magasin.

Monsieur LE ROUX souhaite avoir des précisions sur l'accessibilité du futur magasin et sur la réalisation de la voirie d'accès. Madame le Maire précise que la voirie communale ira jusqu'en limite de propriété, conformément au projet de résiliation du bail emphytéotique. Monsieur Philippe MOREAU trouve cette nouvelle version plus aboutie.

Monsieur LE ROUX souhaite connaître la date de signature du protocole. Monsieur Yann DUMAS précise que le permis modificatif est en cours d'instruction et que l'on ne connaît pas la date de signature. Monsieur Jean-Pierre TROUCHE souhaite connaître la date de début des travaux.

Monsieur Yann DUMAS précise que les travaux débuteront début 2014. Madame PIOT souligne le dossier passera vraisemblablement en CDAC en septembre 2013.

10/ Résiliation partielle du bail emphytéotique Vallogis

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans la perspective du transfert du magasin Atac au lieu-dit « Château de Praslins », il avait été décidé une résiliation partielle du bail emphytéotique signé avec la société HLM Vallogis, afin de permettre l'accès au futur supermarché. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet de résiliation partielle du bail emphytéotique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le projet de résiliation partielle du bail emphytéotique avec la société HLM Vallogis, et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

11/ Médiathèque communale / Elimination d'ouvrage

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un certain nombre de livres en service depuis plusieurs années à la Médiathèque sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale et doivent être déclassés. 65 livres seraient à déclasser pour leur aspect défraîchi, leur usure matérielle ou bien l'obsolescence de leur contenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les livres en service depuis plusieurs années à la Médiathèque seront retirés des collections, et que ces livres déclassés seront cédés ou détruits.

Au cours des débats, Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, suite au déménagement et à l'extension de fonds, il convient de procéder au « désherbage » des livres anciens. Monsieur Philippe MOREAU demande que les livres qui sont dans un état acceptable soient conservés pour être donnés aux associations. Madame le Maire souligne que les livres possédant une valeur patrimoniale sont conservés dans le fonds documentaire. Monsieur Jean-Paul PINAUD souligne le travail préalable à la mise au pilon réalisé par la médiathécaire.

INTERCOMMUNALITE

Monsieur Michel LE ROUX souhaite avoir des précisions concernant le procès-verbal du conseil communautaire qui s'est déroulé le 22 mai dernier, et notamment sur l'autorisation à ester en justice. Madame le Maire explique au Conseil que, suite au transfert de compétence en matière d'éclairage public, la Commune de Dammarie sur Loing a déposé un recours auprès du tribunal administratif, à cause du transfert de charges qu'elle a estimé trop important. Madame le Maire déplore cette situation et trouve dommage qu'une commune membre attaque la Communauté de Communes au tribunal administratif.

Monsieur Michel LE ROUX souhaite également avoir des précisions sur le projet de caserne pour la gendarmerie. Madame le Maire explique que la caserne actuelle, située à Châtillon Coligny, est trop vétuste. La gendarmerie a sollicité la Communauté de Communes pour la réalisation d'une nouvelle caserne. Monsieur le Président de Communauté de Communes a proposé à la Gendarmerie un terrain de la zone artisanale de Châtillon Coligny. Madame le Maire a souhaité proposer au conseil communautaire un terrain sur Nogent sur Vernisson, à côté du futur centre socioculturel, et mettre en avant les atouts de la Commune (accès direct au train, environnement du terrain, etc.).

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Michel LE ROUX s'interroge sur l'article présentant les nouvelles modalités de vote aux élections municipales, paru dans le « Nogent mon Village ». Il craint que la population ait un problème de compréhension. S'en suit un échange sur les nouvelles modalités de vote et sur l'élection au scrutin de liste. Les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste à deux tours, avec dépôts de liste complète et respectant la parité homme/femme. A l'issue du 1er tour, la liste ayant obtenue la majorité absolue des suffrages exprimés obtient la moitié des sièges, les sièges restant étant répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Un 2ème tour ne sera organisé que si aucune liste n'obtient au 1er tour la majorité absolue. Seules pourront se présenter au 2ème tour les listes ayant obtenu 10 % des suffrages exprimés.

Madame le Maire signale une erreur dans l'article consacré à l'ALSH dans le « Nogent mon Village ». En raison des travaux à l'école élémentaire, l'ALSH se fera au château à partir de la rentrée prochaine, et non route de Montbouy comme indiqué dans l'article.

Madame Stéphanie WURPILLOT souhaite savoir si un courrier a été envoyé aux responsables de la gare SNCF, pour déplorer la fermeture régulière de la gare de Nogent. Madame Monique PIOT a pris contact avec les responsables de la gare qui ont avancé un problème de personnel. Madame Stéphanie WURPILLOT craint que cela annonce une fermeture de la gare. Madame le Maire fera un courrier pour exprimer les inquiétudes de la Commune à ce sujet.

Monsieur Jean-Paul PINAUD signale un problème de signalisation des étangs pour les camping-cars. Monsieur Jean-Pierre TROUCHE informe le Conseil que des panneaux supplémentaires seront mis en place.

Monsieur Jean-Paul PINAUD signale un problème de stationnement en face de la pharmacie. Monsieur Jean-Pierre TROUCHE précise qu'un marquage au sol sera réalisé au mois de juillet.

Monsieur Jean-Paul PINAUD souhaite savoir si un projet de reprise de la boucherie existe. Madame le Maire précise que l'ancien boucher n'a pas communiqué sur son départ, et qu'il n'a pas de projet de reprise à sa connaissance.

Monsieur Jean-Paul PINAUD déplore le manque de propreté du centre-ville (pousse d'herbe, saleté des rues), alors que la Commune réalise des opérations de mise en valeur (sculpture au rond-point, fleurissement). Il demande un meilleur suivi de l'entretien et du nettoyage du centre-ville, et pense que les employés communaux doivent prendre conscience de la situation. Monsieur Jean-Pierre TROUCHE rappelle que seuls deux agents sont affectés au nettoyage des rues et trottoirs, et que les conditions climatiques ont rendues difficile le désherbage. Il signale également le problème de prolifération des pigeons, et s'interroge sur les solutions à apporter (mise en place de filets sur les bâtiments privés, etc.). Monsieur Yann DUMAS signale que l'utilisation des produits de désherbage est très contraignante, et qu'il faut de la main d'œuvre.

Madame Stéphanie WURPILLOT aborde la question de la prostitution, et les problèmes de sécurité que cela engendre au niveau du rond-point. Madame le Maire précise qu'elle contacte régulièrement la gendarmerie à ce sujet, et signale au conseil qu'une nouvelle loi a mis fin à la verbalisation pour racolage passif. La verbalisation à la volée est également interdite. Monsieur Philippe MOREAU demande si les voitures sont garées sur un terrain privé. Madame le Maire précise que le terrain appartient au Conseil Général et qu'il est considéré comme un parking. Monsieur Jean-Pierre TROUCHE estime que seule une volonté politique permettrait de trouver de réelles solutions.

Monsieur Jean-Pierre TROUCHE souhaite aborder le problème des inondations qui ont lieu le 09 juin dernier au Baugé. Plus de 60 mm sont tombés en ½ heure dans la soirée, 80 mm en 24 heures, avec des conséquences importantes pour plusieurs habitations, notamment dans la rue du Bac (plus de 40 cm d'eau) et dans la rue de Tuilerie en raison d'un problème de busage. De plus, l'étang de La Chevalerie dont le niveau avait été pourtant baissé quelques jours auparavant, a débordé, et

l'eau est passée par-dessus la digue. Une réflexion doit donc être menée pour améliorer la digue, et renforcer l'évacuation de l'eau.

Monsieur Jean-Paul PINAUD demande si l'état de catastrophe naturelle va être reconnu. Madame le Maire informe le Conseil que la demande de reconnaissance a été faite dès le 10 juin et qu'elle attend la réponse de Monsieur le Préfet. Les courriers des habitants sinistrés sont centralisés en mairie. Les pompiers ont transmis la liste des maisons où ils sont intervenus.

Monsieur Jean-Pierre TROUCHE signale que d'autres problèmes ont été identifiés au Baugé, notamment les fossés et l'évacuation des eaux. Les busages réalisés par les habitants à l'entrée de leurs propriétés ont souvent été mal réalisés, et ralentissent l'évacuation des eaux. Les propriétaires qui construisent devraient normalement demander une autorisation de voirie, qui contient les préconisations à respecter en matière de busage. Madame le Maire propose de mettre une réglementation plus stricte pour les futurs permis de construire. Monsieur Yann DUMAS rappelle que les inondations ont été causées par un phénomène météorologique exceptionnel. En un week-end, il est tombé l'équivalent d'un mois de précipitation.

Fin du Conseil : 21h45